

À l'ouverture de la séance du 20 mai 2021, 29 membres sont connectés ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres connectés, 9 procurations).

1. Ressources Humaines

1.1. Postes créés en application de la convention cadre Territoires Universitaires de Santé

Les postes sont les suivants :

- Université d'Angers – CH de Cholet : Chef de Clinique Assistant en Médecine Vasculaire
- Université d'Angers – CH du Mans : Chef de Clinique en Gynécologie Obstétrique
- Université d'Angers – CH du Mans : Chef de Clinique de Médecine Générale à la maison de santé de Luché Pringé

La création des trois postes est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

1.2 Postes créés sur ressources propres en lien avec les objectifs du dispositif Territoires Universitaires de Santé

Les postes sont les suivants :

- Professeur associé au Mans
- Maître de conférences associé à Cholet

Sous réserve de l'obtention des financements associés, la création des deux postes est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 2 abstentions, 1 membre s'est connecté en cours de séance.

2. Enseignement et vie étudiante

2.1 Cadrage de l'offre de formation en Master (stages)

Le cadrage de l'offre de formation en Master est approuvé, incluant les nouvelles propositions concernant les stages.

Les nouvelles propositions sont les suivantes :

- Les expériences en milieu professionnel, dont les stages, sont un mode d'acquisition des connaissances et des compétences indispensables pour la majorité des formations de master.
- L'évaluation des acquisitions pendant les stages doit être intégrée dans l'évaluation des compétences.
- Il est demandé que, dans la mesure du possible, un minimum de 6 mois de stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master, dont un minimum de 5 semaines en M1.
- Si l'organisation pédagogique de la formation ne le permet pas, ce stage devra être remplacé par un mémoire de recherche ou un dossier.
- La possibilité de reconnaître une expérience professionnelle antérieure à la formation et de valider, sur cette base, certaines des compétences doit être envisagée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 4 abstentions, un membre s'est connecté en cours de séance.

2.2 Architecture globale de l'offre de formation

L'architecture globale de l'offre de formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 2 abstentions.

2.3 Liste des L.P. intégrant les B.U.T.

La liste des licences professionnelles de l'I.U.T. intégrant les Bachelors Universitaires technologiques est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 16 voix pour et 15 abstentions.

2.4 Nouvelle offre de formation du premier cycle

2.4 a Faculté de droit, économie, gestion

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté de droit, économie, gestion est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

2.4 b UFR ESTHUA Tourisme et Culture

La nouvelle offre de formation du premier cycle de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

2.4.c IUT

La nouvelle offre de formation du premier cycle de l'IUT est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

2.4.d Faculté des lettres, langues et sciences humaines

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

2.4 e Faculté de Santé

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

2.4 f Faculté des Sciences

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté des Sciences est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

2.4. g Ecole supérieure d'agriculture (ESA)

La nouvelle offre de formation du premier cycle proposée en partenariat avec l'école supérieure d'agriculture est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

2.4. h IRCOM

La nouvelle offre de formation du premier cycle proposée en partenariat avec l'IRCOM est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

2.4. i Université Catholique de l'Ouest

La nouvelle offre de formation du premier cycle proposée en partenariat avec l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

2.5 Création du DEUST préparateur – technicien en pharmacie

La création est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

2.6 Création du D.U. Etude de la faisabilité des projets d'innovation-Polytech Angers - programme SélanC

La création est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 26 mai 2021